Docusign Envelope ID: C6E93786-B14B-4261-8FEC-B9E71CA0BB7B

N SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABLFC — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 32 Rue Bayard 31000 TOULOUSE

Numéro SIRET * : 85265940800011 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31032024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31032023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	15 000	012		15 000	15 000
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	5 460	016	5 460		1 605
	Immobilisations corporelles *	028	71 536	030	63 577	7 959	16 157
	Immobilisations financières * (1)	040	871 923	042		871 923	356 350
	Total I (5)	044	963 919	048	69 037	894 882	389 112
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 015	052		1 015	799
	Marchandises *	060	2 200	062		2 200	2 415
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			581
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	232 150	070		232 150	10 478
	Créances (2) — Autres * (3)	072	440 361	074		440 361	304 803
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	30 387	086		30 387	75 919
	Charges constatées d'avance *	092	3 948	094		3 948	3 101
	Total II	096	710 061	098		710 061	398 096
	Total général (I+II)	110	1 673 981	112	69 037	1 604 943	787 208

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	350 350	350 350
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	11 028	10 115
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	127 498	110 160
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	56 875	18 251
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140	610	
	Total I	142	546 361	488 876
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	443 563	51 613
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	137 801	155 239
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 37 985)	172	77 809	41 986
	Comptes courants d'associés	173	125 079	22 084
	Autres dettes	175	274 331	27 410
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	1 058 582	298 332
	Total général (I + II + III)	180	1 604 943	787 208

DocuSigned by: CHAPELIER Yannig 821E402C850E46C...

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	436 652
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	560 348
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 415		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	44 294

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Docusign Envelope ID: C6E93786-B14B-4261-8FEC-B9E71CA0BB7B

ABLFC
Société par actions simplifiée au capital de 350 350 euros
Siège social : 32, Rue de Bayard - 31000 TOULOUSE
852 659 408 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 56 875 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	56 875 euros
A la réserve légale	2 844 euros
Solde	54 031 euros
A titre de dividendes Soit 0,86 euros par action	30 000 euros
Le solde	24 031 euros

En totalité au compte *« autres réserves »* qui s'élève ainsi à 151 529 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1er décembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

Docusign Envelope ID: C6E93786-B14B-4261-8FEC-B9E71CA0BB7B

commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Yannig CHAPELIER



Docusign Envelope ID: C6E93786-B14B-4261-8FEC-B9E71CA0BB7B

SAS ARLEC

32 Rue Bayard

31000 TOULOUSE

ANNEXE DU 01/04/2023 AU 31/03/2024



EXAE CONSEIL
13 RUE D'HELIOS

31240 L UNION
05 62 75 71 65

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	2
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	2
Fonds commercial	2
Titres immobilisés	2
Produits à recevoir	3
Charges à payer	3
Charges et produits constatés d'avance	3
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	4
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	5

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 604 943.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 808 834.30 Euros et dégageant un bénéfice de 56 874.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Prise de participation sur l'exercice :
- SAS LFC MONTAUDRAN à hauteur de 100% au 26/06/2023
- SAS LFC CARTOUCHERIE à hauteur de 51% au 04/07/2023
- SAS SAVEURS BIO à hauteur de 100% au 22/12/2023.

Démission du DG, Martin CHAPELIER au 01/05/2023 remplacé par Mr Gaëtan PICHARD à compter du 01/05/2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	35 035			35 035

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds commercial	15 000			15 000	
Total	15 000			15 000	

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	60 968
Autres créances	90
Total	61 057

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 533
Dettes fiscales et sociales	23 575
Total	26 109

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 948
Total	3 948

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	21 078	43 022
Dont entreprises liées	15 703	43 022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Docusign Envelope ID: C6E93786-B14B-4261-8FEC-B9E71CA0BB7B

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
A. Renseignements détaillés				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS SAVEURS BIO	7 622	205 238	100.00	500 000	500 000	102 913		808 834	56 875		
- SAS LFC MONTAUDRAN	1 000		100.00	1 000	1 000	148 268					1er ex 2024
- SARL LFC FOURNIL	1 000	89 358	100.00	1 000	1 000	276 064		1 644 842	44 666		
- SARL YM CHAPELIER	10 000	14 053	71.50	350 350	350 350	268 189		909 806	45 894	19 800	
- SAS LFC CARTOUCHERIE	1 000		51.00	510	510	4 423					1er ex 2024
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											